

Demande d'inscription Transport scolaire 2020/2021

IMPORTANT : avant de remplir cet imprimé, lisez attentivement les informations pratiques jointes. Écrire en MAJUSCULE, SVP.

Pièces justificatives demandées :

- Dérogation de l'inspection académique le cas échéant.

Si l'élève possède une carte SCOL'TUS
Merci d'indiquer le N° DOSSIER

L'abonnement annuel est pris en charge

par :

- Commune
 Responsable légal

Identité de l'élève

Nom
Prénom
Date de naissance..... Sexe : F M

Représentant légal n°1 Représentant légal n°2

- Parent Tuteur
 Famille d'accueil Foyer

En cas de garde alternée

Nom Prénom
Date de Naissance Date de Naissance
Adresse..... Adresse.....
Code Postal Code Postal
Ville Ville
Tél. fixe..... Tél. fixe.....
Portable Portable
Courriel Courriel

Communes et points d'arrêt

Commune de montée
Point de montée.....
Commune de descente.....
Point de descente

Ligne empruntée (facultatif)

La ligne scolaire n°

En cas de garde alternée (représentant légal n° 2) ou de correspondance

Commune de montée
Point de montée.....
Ligne empruntée (facultatif)

- 1^{re} demande Renouvellement Modification

Scolarité 2020/2021

Établissement scolaire
Commune de l'établissement.....

Statut Scolaire Etudiant Apprenti Autre :

Qualité Externe Demi-pensionnaire

Primaire Maternelle CP CE1 CE2 CM1 CM2

Collège 6^e 5^e 4^e 3^e

Lycée CAP Seconde technologique
 1^{ère} bac technologique
 Seconde générale Terminale bac technologique
 1^{ère} bac général Seconde professionnelle
 Terminale bac général 1^{ère} bac professionnel
 Terminale bac professionnel

Coller la photo
de l'élève si
c'est une première
demande

Le titre « SCOL'TUS » doit être obligatoirement validé à la montée dans les véhicules

Toutes les informations sur les transports disponibles
sur www.mobilinfos.org ou au 03 23 53 50 50

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de traiter votre demande d'inscription .

Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Toute modification devra être transmise au SITUS dans les plus brefs délais.

J'autorise le SITUS à m'envoyer des informations pour m'informer des perturbations

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Avec le RGPD, la Région protège vos données ! Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre d'instruire votre demande d'inscription. Les données transmises sont confidentielles et restent stockées sur nos serveurs sécurisés pendant toute la durée de l'abonnement. Vous pouvez exercer vos droits (vérifier vos données, les faire rectifier, éventuelle suppression ...) en contactant la Déléguée à la Protection des Données du SITUS à l'adresse centrale.deplacement@mobilinfos.org - ou par courrier postal.



Le SITUS vous transporte

Signature du représentant légal obligatoire

Fait à
Le

Signature et cachet de la Mairie

Fait à
Le

Comment remplir votre dossier ?



Bien remplir son dossier d'inscription SCOL'TUS



Le formulaire doit être complété en MAJUSCULE

Vous devez obligatoirement dater et signer la demande

Le formulaire doit être visé par la Mairie de la commune de domicile

PRINCIPALES RÉGLES

- > Le titre « SCOL'TUS » donne accès quotidiennement à un aller-retour aux jours scolaires selon le calendrier publié par le Rectorat,
- > La carte de transport « SCOL'TUS » est réutilisable chaque nouvelle année scolaire.
- > La validation du titre « SCOL'TUS » pour accéder au véhicule de transport scolaire est obligatoire,
- > Tout titre « SCOL'TUS » détérioré, illisible ou perdu devra être remplacé aux frais du bénéficiaire, en sollicitant auprès du S.I.T.U.S un duplicata dont le montant, pour l'année scolaire 2020-2021 est arrêté à 10 €,
- > Les horaires des lignes de transport sont théoriques et dépendent notamment des conditions locales de circulation. Il appartient de prévoir un temps de précaution suffisant, en se rendant au point d'arrêt au moins 5 minutes avant l'heure théorique de passage du transport et le cas échéant attendre 5 minutes après. Sur les itinéraires retour, les personnes venant chercher les élèves devront être présentes au point d'arrêt 5 mn avant l'heure théorique de passage du véhicule.
- > Le responsable légal de l'élève s'engage à venir chercher son enfant au point d'arrêt de retour de l'école. En cas de non-respect de cet engagement, le S.I.T.U.S et la Société exploitante, dégagent toute leur responsabilité et pourront prendre les mesures qui s'imposent allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève des transports scolaires. Dès lors les responsables légaux et/ou la Mairie de domicile ne pourront prétendre à aucun remboursement de la carte « Jeune Périurbain ». Pour les élèves de Primaire et de Maternelle, si aucun adulte n'est présent pour les accueillir, la Société exploitante a pour ordre d'emmener l'élève de Primaire ou de Maternelle à la Mairie de domicile ou à défaut à la Gendarmerie.
- > En cas d'intempéries, le S.I.T.U.S, pour assurer la sécurité des élèves transportés peut procéder à l'annulation des transports ou à des retours anticipés. Dans l'une de ces situations d'urgence, le S.I.T.U.S ne procède à aucun dédommagement financier.

POUR TOUTE QUESTION

**Vous pouvez contacter le SITUS
au n° suivant : 03 23 53 50 50**

Vous pouvez également vous rendre à la boutique bus
situé au 8, rue de la Buerie - 02 200 SOISSONS
(à proximité du parvis de la cathédrale)

La date limite d'inscription est fixée au lundi 20 juillet 2020

BON A SAVOIR :

Le montant de l'abonnement
annuel SCOL'TUS est de 48,30 €
Le montant d'un duplicata 10€

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ?

- > Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- > Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sur-effectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

